



Séance du 5 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un le cinq juillet à dix neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 29/06/2021

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Hervé VIALLE Marc VANDAME, Catherine RANCE Morgane DUPOUX, Julien MARTIN, Emmanuelle POIX, Laurent FERRERI, Emma RAGO, Didier DOUSSON.

Absente excusée non représentée : Karine COMBIER

Secrétaire de séance : Catherine RANCE

A la demande des élus, la secrétaire de mairie reprendra le compte rendu de la séance du 25 mai pour compléter les questions diverses.

Ordre du jour :

1. Décisions modificatives Budget Commune (2)
2. Lancement consultation/ Travaux rénovation énergétique bâtiment ancienne école
3. Demande de subvention FIC DETR DSIL/ Travaux rénovation énergétique bâtiment ancienne école
4. Transformation studio en local professionnel / Estimation coût des travaux
5. Tarifs cantine 2021-2022
6. Tarifs garderie 2021-2022
7. Réduction loyer suite à travaux
8. Echange terrains secteur PARAMAN
9. Délibérations fiscales
10. Questions diverses

L'ordre du jour est abordé.

1. Décisions Modificatives Budget COMMUNE :

➤ Décision modificative N° 3 : Extension réseau électrique impasse des Chartres

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de procéder au vote de crédit supplémentaire suivant, sur le budget COMMUNE de l'exercice 2021

COMPTE DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	2041582	ONA			Batiments et installations	1 000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
10	10226	ONA			Taxe d'aménagement	+1 000,00

- **Décision modificative N° 4 : Réinstallation logiciels comptabilité JVS suite à changement du matériel de sauvegarde**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021

➤ **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
21	2183	000304			MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 000,00

➤ **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	283			CONSTRUCTION	1 000,00

2. Rénovation thermique de l'ancienne école et de la mairie :

➤ **Présentation étude de l'ADIT :**

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation d'une étude de rénovation énergétique relative à un ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque. Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départemental d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur la base des ratios issus d'opérations similaires menées par l'ADUHME, soit un montant total TTC de **476 160.00 €**.

Madame le Maire présente au conseil le plan de financement proposé par l'ADIT :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
[Etat] DETR 30% (2021)	396 800 €	30%	119 040 €
[Etat] DETR Bonification lot "énergétique" Isolation	20 000 €	15%	3 000 €
[Etat] DSIL rénovation énergétique	352 000 €	29%	101 800 €
[CD63] FIC - PLAN DE RELANCE 2021	390 000 €	24%	93 600 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			317 440 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			79 360 €
<i>Taux d'aides publiques</i>			<i>80%</i>
TVA			79 360 €
FCTVA			65 091 €
Autofinancement global € TTC			93 629 €

➤ **Lancement de consultations pour la conclusion d'un marché public : Mission de Contrôle Technique et Mission de Maîtrise d'Œuvre.**

Le conseil municipal ayant retenu le projet de réalisation d'une étude de rénovation énergétique relative à un ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque et ce projet étant prévu au Budget primitif 2021, le conseil passe au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve le lancement d'une consultation pour un marché de contrôle technique des bâtiments**
- **Approuve le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre,**
- **Autorise le lancement des consultations précitées conformément au code de la commande publique, par le biais d'une procédure adaptée.**
- **Autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement de ces marchés, ainsi qu'à signer toutes les autres pièces relatives à ces marchés de missions de contrôle technique et de maîtrise d'œuvre.**

3. Rénovation thermique de l'ancienne école et de la mairie / Demandes de subventions :

➤ **FIC –BONUS 2021 :**

Rappel : estimation des travaux réalisée par l'Agence Départemental d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur la base des ratios issus d'opérations similaires menées par l'ADUHME, soit un montant total TTC de **476 160.00 €**

Madame le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme au titre de l'opération FIC-BONUS 2021 (Fond d'Intervention Communal) pour le financement de ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
[Etat] DETR 30% (2021)	396 800 €	30%	119 040 €
[Etat] DETR Bonification lot "énergétique" Isolation	20 000 €	15%	3 000 €
[Etat] DSIL rénovation énergétique	352 000 €	29%	101 800 €
[CD63] FIC - PLAN DE RELANCE 2021	390 000 €	24%	93 600 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			317 440 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			79 360 €
<i>Taux d'aides publiques</i>			<i>80%</i>
TVA			79 360 €
FCTVA			65 091 €
Autofinancement global € TTC			93 629 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- mandate Mme le Maire pour solliciter l'aide du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, au titre du FIC – BONUS 2021 pour les travaux relatifs à la rénovation thermique de l'ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque,
- autorise Mme le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

➤ **DETR 2021 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2021 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux, ainsi qu'une bonification de 15% pour le lot « énergétique » Isolation des combles pour le financement des travaux relatifs à la rénovation thermique de l'ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

➤ **DSIL 2021 :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.S.I.L (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le financement des travaux relatifs à la rénovation énergétique de l'ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

4. Transformation studio en local professionnel / Estimation du coût des travaux

Madame le Maire rappelle au conseil la demande de location du studio sis 3 Place de la Mairie par deux administrées pour location en local commercial. Ces personnes proposent un bail de colodataires, leur projet a été présenté à la chambre des métiers. Le loyer demandé serait celui du studio soit 260 € mensuel.

L'estimation du coût des travaux pour transformation de ce logement en local professionnel se chiffre entre 15 000 et 18 000 €.

Un débat s'instaure au sein du conseil municipal

Le conseil devrait connaître leur modèle économique, un appel à projets pourrait être organisé.

Le conseil ne donne pas suite, une réflexion sur le projet doit être lancée.

Le coût des travaux est important pour la commune.

Une réunion pourrait être organisée à propos des idées que le conseil souhaite apporter au village.

Cette demande pourrait initier une réflexion sur l'organisation d'un petit pôle artisanal et pourrait intéresser d'autres personnes.

Madame le Maire propose au conseil de créer un groupe de travail et lancer une réflexion sur un appel à projets.

Emma POIX, Catherine RANCE, Hervé VIALLE et Morgane DUPOUX se proposent pour le groupe de travail.

En conséquence le studio sera de nouveau proposé à la location.

5. Tarif repas cantine périscolaire année 2021-2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de reconduire pour l'année scolaire 2021-2022 le tarif du repas de la cantine périscolaire fixé pour 2020-2021, soit 4,80 €.

Ce tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2021.

6. Tarifs garderie périscolaire année 2021-2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents décide de reconduire pour l'année scolaire 2021-2022 les tarifs de garderie périscolaire fixés pour 2020-2021, soit :

- Tarif horaire : 2,30 €
- Forfait mensuel pour 1 enfant : 36,50 €
- Forfait mensuel pour 2 enfants : 62,00 €
- Forfait mensuel pour 3 enfants : 80,50 €
- Forfait pour 1 enfant supplémentaire : + 14,00 € (au-delà de 3 enfants).

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2021.

7. Réduction loyer suite à travaux

Madame le Maire informe le conseil qu'un sinistre provoqué par un dégât des eaux dans le logement communal situé 18 rue du Commerce à Saint-Sandoux a occasionné des désagréments aux locataires depuis 2 ans. Elle propose à l'assemblée de délibérer sur un éventuel abattement de 25% sur le loyer d'août de ce ménage pour prise en considération du désagrément occasionné pour cette famille de 3 enfants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres: présents, décide :

- d'accorder un abattement exceptionnel de 50% sur le loyer d'août 2021
- mandate Madame le Maire pour application de cette réduction sur le titre de recette qui sera établi pour le recouvrement de ce loyer.

8. Echange terrains secteur PARAMAN

Madame le Maire expose au conseil ce dossier, elle rappelle qu'en 2003 cette personne s'est vu attribuer deux parcelles constructibles suite à un échange avec la commune. Souhaitant vendre, elle découvre en 2019 l'existence d'une canalisation du réseau d'assainissement collectif qui traverse ces terrains et les rend par conséquent impropres à la construction. En juin 2019 son avocat adresse un courrier au maire lui demandant de trouver une solution amiable, à défaut il saisira la juridiction compétente.

Madame le maire soumet au conseil trois propositions pour permettre de régler ce dossier à l'amiable :

- Le déplacement de la canalisation
- L'acquisition des parcelles par la commune
- Un échange de parcelles entre Madame PAGNAT et la commune.

Le déplacement de la canalisation aurait un coût estimatif de 13 000 € à la charge de la commune, un devis a été établi, et cela nécessiterait l'accord du propriétaire voisin dans la mesure où la canalisation serait implantée en limite de propriété.

L'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section I n° 1479, 1483, 41 et 42 au prix du terrain constructible représenterait un coût trop important pour les finances communales.

La troisième possibilité consisterait à procéder à un échange de terrains entre la commune et la propriétaire concernée.

En échange des parcelles cadastrées section I n° 42, section I n° 1479, I n° 41 et I n° 1483, soit une surface totale de 1 150 m², la commune laisserait à Madame PAGNAT les parcelles cadastrées section I n° 15 et I n° 1673 situées en zone Ud du PLU, soit une surface de 1499 m², sous condition de prise en charge des frais de bornage et d'acte d'échange par Madame PAGNAT.

Cet échange permettrait à la commune d'agrandir l'espace public proche du square Pignol et de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS ET 1 VOIX CONTRE décide :

- **De proposer à la propriétaire des parcelles cadastrées section I N° 1479, I n° 41, I n° 42 et I n° 1483 un échange avec les parcelles communales cadastrées section I n° 1673 et I n° 15, soit environ 1 500 m², sous condition qu'elle prenne en charge les frais de bornage et d'acte.**
- **Mandate Madame le Maire pour signer tout document relatif à cet échange.**

9. Délibérations fiscales

Madame le Maire expose au conseil que l'urbanisation et notamment le projet d'ouvertures de 3 zones Aug dans le PLUI engendreront une augmentation du coût des équipements publics et propose à l'assemblée une réflexion sur une proposition de l'instauration de la taxe sur les propriétés non bâties devenues constructible depuis 2002, conformément à l'article 1529 du Code des Impôts. Une réflexion est en cours, ce sujet sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

10. Questions diverses :

Remplacement agent au secrétariat de mairie : une offre d'emploi a été postée sur le site du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Nous recherchons une personne avec une expérience dans ce domaine.

Recrutement CDD : Madame le maire informe le conseil que deux contrats CDD ont été conclus avec des jeunes filles du village pour palier à un accroissement d'activité suite à la mise en place des mesures exceptionnelles à l'école et la cantine scolaire liées à l'épidémie de COVID 19.

D'autre part 5 CDD seront signés pour des jobs d'été au service technique cet été.

L'organisation d'un concert en plein air est programmée pour le samedi 31 juillet Place Maismac, porté par l'Association Entraide à Saint-Sandoux. Une demande sera faite auprès de l'entreprise BOUYGUES pour supprimer exceptionnellement la coupure de l'éclairage public.

Intervention de Hervé VIALLE : une réflexion est en cours entre les communes et Mond'Arverne Communauté à propos de la mise en place d'un CIAS (Centre Communal d'Action Sociale Intercommunal).

Intervention de Jean-Henri PALLANCHE : dans le cadre de l'ouverture de l'épicerie rue de l'Arbre Blanc, Jean-Henri PALLANCHE et Noël BOIVIN ont assisté à une réunion avec le responsable de la Direction Routière et d'Aménagement Territorial du Val d'Allier pour prévision du rétrécissement de la voie et la création d'un trottoir.

Marché : le conseil décide de modifier la fréquence des marchés, dès l'installation du compteur électrique, une fréquence hebdomadaire sera organisée.

Interventions de : Isabelle FROSIO :

Conseil d'école rappel de l'incivilité des enfants envers le personnel de cantine et de garderie.

Conseil des enfants : bonne implication des enfants et de quelques adultes pour la journée nettoyage du village du 26 juin. Le conseil remercie toutes les personnes qui ont participé à cette journée.

Interventions de Laurent FERRERI :

SIEG : renouvellement de la délégation de service public. Les communes membres devront se prononcer sur la modification des statuts portant notamment sur le changement de nom de ce syndicat en « Territoire d'énergie Puy-de-Dôme ».

Laurent FERRERI informe l'assemblée qu'il présente sa démission au sein du conseil municipal à partir de ce jour.

Intervention de Noël BOIVIN : visite du village avec des représentants de l'ADIT, une estimation des travaux de voirie est en cours dans le cadre du projet « Programme pluriannuel de voirie » évoqué lors de la réunion de vote du budget primitif..

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30

Le Maire

Martine TYSSANDIER

Sous réserve de l'approbation du conseil municipal

Tableau des signatures :

<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Emargement</i>
Martine TYSSANDIER		Emmanuelle POIX	Pouvoir à Karine COMBIER
Jean-Henri PALLANCHE		Karine COMBIER	Absente non représentée
Noël BOIVIN		Morgane DUPOUX	
Isabelle FROSIO		Catherine RANCE	
Hervé VIALLE		Julien MARTIN	
Marc VANDAME		Laurent FERRERI	Démission de ce jour
Emma RAGO		Didier DOUSSON	